

## OPINION

# «La métropole: entre réalisme et lubie!»



**Jean-Luc Bertoglio**, docteur en droit public et auteur en 1994 d'une thèse sur l'intercommunalité et l'aménagement du territoire, conseiller du président de Marseille Provence métropole pour les fonctions métropolitaines

La diffusion, le 13 juillet 2009, d'un «avant-projet de loi relatif aux collectivités territoriales» créant les «métropoles», nouvelles collectivités territoriales de la République au sens de l'article 72 de la Constitution, comptant plus de 500 000 habitants, avait produit une forme de cataclysme parmi les élus. Pourquoi une telle proposition? Qu'en reste-t-il un an et demi après? Quelles sont les solutions raisonnables qui vont s'imposer? Et, au final, quelle est notre responsabilité d'acteur engagé? Un problème de raisonnement. La création de métropoles manquait certes de souplesse au regard de la réalité territoriale, mais elle reposait sur un double postulat incontestable; d'une part, la montée en puissance du «fait urbain», d'autre part, la nécessité de mieux structurer les grandes agglomérations françaises afin de les rendre plus attractives et mieux armées dans la compétition européenne et internationale, à l'instar de ses grandes voisines (cf. les classements 2009 des villes européennes réalisé par Ernst & Young, ou, Cushman & Wakefield).

Cette noble idée, dirigiste et jacobine, s'est très vite heurtée à des résistances. Comment peut-on imaginer gommer d'un trait des communes ancrées dans l'histoire et entrées récemment dans une logique d'intercommunalité, alors même que démocratie et citoyenneté sont le ciment même de notre République?

Un problème de méthode. Si la métropole peut, à juste titre, être considérée comme une structure supplémentaire, la métropolisation est une réalité du quotidien. En 2008, 77% des 64 millions de Français vivaient en ville (contre 50% en 1936) et 80% des emplois salariés environ étaient situés dans les pôles urbains (même si seulement 63% des salariés y vivaient). Avec l'évolution des modes de vie, les mutations de l'économie, l'accentuation des centralités... nos comportements se sont urbanisés. Par ailleurs, les activités de commandement ou la tertiarisation des fonctions supérieures ont conduit à une concentration des personnes et des activités autour des grandes villes.

Cette métropolisation incontrôlée impose une redéfinition des espaces et une structuration intelligente des aires d'influence. Le devoir territorial est donc d'anticiper sans cesse sur les évolutions. Le «travailler ensemble» entre entités est donc indispensable, mais ne se décrète cependant pas. Il se construit dans

le respect des identités et la diversité des territoires concernés. Cette prise de conscience territoriale peut, et doit être impulsée par l'Etat. En revanche, il appartient aux élus de faire preuve d'audace et de sens de la responsabilité. Au demeurant, le prétendu «mille-feuille» n'est pas nécessairement un obstacle, mais peut se révéler un atout. Si les Français sont attachés à la démocratie et à «leur» commune ainsi qu'à «leur maire», ils ont parfaitement conscience de l'effacement des frontières administratives au profit d'une logique bassins de vie/bassins d'emploi qui passe d'abord par l'organisation des déplacements domicile-travail ou domicile-loisirs. Ils adaptent d'ailleurs leurs pratiques de consommation en conséquence. Il serait donc vain d'introduire, de nouveau, des ravages type «loi Marcellin» de 1971. Il me semble bien préférable de fixer des objectifs partagés, et de demander aux élus de les atteindre «en conscience» dans l'intérêt des populations. Une démarche multipolaire de projets permettant de relier les points de vue, autant que les territoires voisins, est donc infiniment préférable. Encore faut-il que se dégage une démarche, et donc un chef de file...

Selon le projet de loi, le chef de file est désigné, c'est l'Etat. Ce dernier s'est même vu attribuer, à la lumière de la suppression de la TP, le rôle de grand argentier et répartiteur fiscal. Le législateur n'a-t-il pas pris ainsi le risque de stériliser les initiatives locales et d'enliser la péréquation dans un niveau de complexité alarmant?

**Avec l'évolution des modes de vie, les mutations de l'économie, l'accentuation des centralités... nos comportements se sont urbanisés.**

Alors quelles solutions? Sans doute faut-il simplifier et clarifier... Sans doute faut-il arrêter de le dire et le faire véritablement! Il est symptomatique de constater

que tous les textes en cours sont aux antipodes de ces préceptes, à l'image de la réforme de la TP, malgré les multiples recommandations du Conseil d'Etat ou de la Cour des comptes.

Le fil directeur de l'intercommunalité est sans doute le plus prometteur pour peu que l'aiguillon de la coopération à l'intérieur d'un même département se révèle adapté. Les agences d'agglomération, autant que les travaux passés de l'Insee ou la Datar, ont tracé la bonne voie depuis longtemps. Il suffit d'encourager les élus métropolitains à l'emprunter en accélérant leur coopération entre agglomérations voisines sur la base de projets communs structurants qui pourraient être, par la suite, cofinancés et éviter ainsi le saupoudrage des financements publics.

Retrouvez la version intégrale de cet article sur le site web de «La Gazette».